



# Commune de BONNAY-SAINT-YTHAIRE

6 rue du Pressoir – 7 460 – Bonnay

---

## Conseil Municipal du jeudi 6 avril 2023

### Compte-rendu

La séance du conseil municipal s'est tenue à Saint Ythaire. Sous la présidence du maire, Christophe Parat, la séance est ouverte à 20h30.

Présents : Maryse Annet, Yves Blot, Denys Bourguignat, Fabienne Chavanne, Raymond Gilbertas, Thierry Gillot, Marylène Gressard, Jean-Guy Lebeau, Georges Mazuir, Bernard Metrat, Christophe Parat, Jean-Pierre Renaud, Alain Trichard, Jennifer Commerçon, Jean Claude Delorme

Excusés (ayant remis leurs pouvoirs) : Agnès Bordat-Catoire, Maryse Annet, Murielle Gaudillère

Absent : Antoine Estève

#### I. Tour de table :

Georges Mazuir évoque la réunion de lancement de l'inventaire communal de la biodiversité avec a présence de Mr Pierre AGHETTI de la Ligue de Protection des Oiseaux. Environ 30 personnes ont assisté à celle-ci. La démarche utilisée pour cet inventaire se déroulera en plusieurs étapes et s'échelonne sur près d'un an.

Christophe Parat confirme la plantation d'arbres sur un terrain communal près du lavoir de Montagny, nécessitant la pose d'une clôture ; un accord a été trouvé avec le propriétaire d'une parcelle voisine.

Fabienne Chavanne transmet une demande de Maryse Annet pour le raccordement d'un récupérateur d'eau de pluie.

#### II. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 02/03/2023 :

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Jean Pierre Renaud informe de la nécessité d'afficher les ordres du jour des conseils municipaux ainsi que les comptes-rendus de ceux-ci.

#### III. Délibérations :

##### III.1 Délégation au maire pour fixer les horaires d'éclairage public de la voirie :

Donne délégation au maire pour prendre l'arrêté de police détaillant les horaires et modalités de coupure de l'éclairage public, et dont la publicité sera faite le plus largement possible.

→ **Cette délégation est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

### **III.2 Affouages : coupure sanitaire sur taillis :**

En raison de la chute d'arbres après la tempête sur la parcelle 23 du bois de l'Aumonier, il est demandé d'autoriser l'ONF à procéder à la coupe de ces arbres.

→ **Cette délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

Par ailleurs, il sera nécessaire de réparer une délibération pour que toutes les sections de bois communaux soient la propriété de la commune.

Il est rappelé que la commune peut être aidée par la Communauté de Communes dans la gestion des forêts.

### **III.3 Sentiers de balades vertes et signalétique :**

Un poste « Sentiers balade verte et signalétique », créés par l'ancienne communauté de communes CCEGMSV, figure aux actifs des deux anciennes communes. Pour régulariser leur situation comptable, il est demandé d'en reprendre les amortissements interrompus en 2014 et de fixer la durée d'amortissement à 20 ans. Le montant annuel sera de 426,35 € pour la part de Bonnay et 157,80 € pour celle de Saint Ythaire.

→ **Cette délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

### **III.4 Taux des impôts locaux (délibération additionnelle à celle du 02 février 2023) :**

Complétant la délibération n°2023-20 du 02/02/23, une nouvelle délibération doit fixer le taux de référence qui servira de base aux calculs annuels des taxes correspondant aux territoires des deux communes pendant cette période de convergence, à savoir :

- TFB : 28,59%
- TFNB : 34,74%
- THRS : 5,58%

→ **Cette délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés moins une abstention.**

### **III.5 Approbation des comptes 2022 de Saint Ythaire :**

L'adjoint au maire présente le résultat des comptes administratif et de gestion de la commune de Saint Ythaire pour l'exercice 2022.

→ **Cette délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

### **III.6 Approbation des comptes 2022 du budget annexe de l'assainissement de Bonnay :**

L'adjoint au maire présente le résultat des comptes administratif et de gestion du budget annexe de l'assainissement de la commune de Bonnay pour l'exercice 2022.

→ **Cette délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

### **III.7 Approbation des comptes 2022 du CCAS :**

Suite à la dissolution de CCAS au 31/12/2022, le conseil se prononce sur l'arrêté des comptes de l'exercice 2022.

→ **Cette délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

### **III.8 Propositions de nomination de membres pour la CCID (commission communale des impôts directs) :**

La CCID comporte 12 membres : 6 titulaires et 6 suppléants, plus le maire ou son délégué qui est membre de droit.

Une liste de 24 noms doit être présentée à la préfecture qui désignera les 6 titulaires et les 6 suppléants.

**→ Cette délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

#### **IV. Avancement des travaux d'assainissement :**

Les travaux sont terminés vers le mini-stade.

La re-canalisation de la rigole rue des Pruniers se termine.

Travaux en cours rue Froide pour mise en séparatif des eaux pluviales.

#### **V. Compte-rendu réunion projet parc photovoltaïque :**

Création de deux groupes de travail, un administratif (réunion le 14/04 à 10h) et l'autre technique (réunion le 17/04 à 10h).

Synthèse le jeudi 27/04 à 18h30 salle communale de Bonnay.

#### **VI. Groupe mobilité :**

La CCC lance une réflexion et enquête sur les besoins de mobilité. Les référents sur la commune sont Murielle Gaudillere, Yves Blot, Bernard Métrat, Jean-Guy Lebeau.

#### **VII. Écho des cadoles :**

Le prochain Écho des cadoles sortira à la fin du mois.

#### **VIII. Épicerie de Bonnay :**

Un accord a été trouvé avec les partenaires du projet ; l'épicerie ouvrira à la fin du mois.

Réflexions sur le projet d'aménagement de la place de l'Église.

#### **IX. Fleurissement de la commune :**

Pour cette année, il est organisé par chaque ancienne commune ; les achats seront groupés.

Réunion le 14/09 pour organiser un fleurissement commun à partir de 2014.

Le conseil s'est terminé à 22h30.

